



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armement

Question orale n° 803

## Texte de la question

M. Jean-Yves Le Drian appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les conséquences de l'abandon, par le gouvernement britannique, de sa participation au programme Horizon. Il souhaite avoir son sentiment sur les raisons de cette décision qui porte un coup d'arrêt à la coopération européenne dans le domaine des constructions navales militaires. Il souhaite, par ailleurs, qu'il lui précise quand et comment seront réalisées les deux frégates anti aériennes inscrites dans la loi de programmation qui faisaient initialement partie du programme Horizon.

## Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Yves Le Drian a présenté une question, n° 803, ainsi rédigée:

«M. Jean-Yves Le Drian appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les conséquences de l'abandon, par le gouvernement britannique, de sa participation au programme Horizon. Il souhaite avoir son sentiment sur les raisons de cette décision qui porte un coup d'arrêt à la coopération européenne dans le domaine des constructions navales militaires. Il souhaite, par ailleurs, qu'il lui précise quand et comment seront réalisées les deux frégates anti aériennes inscrites dans la loi de programmation qui faisaient initialement partie du programme Horizon.»

La parole est à M. Jean-Yves Le Drian, pour exposer sa question.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le ministre de la défense, je tiens à appeler votre attention sur les conséquences que ne manquera pas d'avoir l'abandon par le gouvernement britannique de sa participation au programme Horizon.

On avait placé beaucoup d'espoir dans ce programme de construction navale entre la Grande-Bretagne, la France et l'Italie. Toutefois, au fur et à mesure de l'avancée des études, on a constaté de nombreux attermoissements, pour ne pas dire plus, et la décision de retrait du gouvernement britannique pose plusieurs problèmes.

J'aimerais connaître votre sentiment sur la coopération navale en Europe. Est-elle abandonnée ? Sommes-nous parvenus au point de non-retour ?

La France va-t-elle remplacer le programme Horizon ? La loi de programmation prévoit la construction de deux frégates antiaériennes et il est urgent de les remplacer; la date initialement prévue était 2004.

La DCN de Lorient est inquiète des conséquences qu'auront ces décisions, d'autant plus que le plan de charge est aléatoire et qu'il était lié à la mise en oeuvre du programme Horizon.

Dernier point: une collaboration est-elle toujours possible avec l'Italie, et comment peut-elle être envisagée ?

Une clarification est nécessaire à cet égard.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Monsieur le député, la clarification que vous appelez de vos vœux a inspiré la démarche du Gouvernement au cours des derniers mois, et les trois gouvernements acheteurs ont affiné les spécifications et les performances attendues des frégates.

Depuis plusieurs mois, le compte à rebours avait été déclenché pour que les industriels pressentis, après appel

à la concurrence, participent à ce programme. Ils devaient établir ensemble un schéma de coopération pour l'ensemble de la construction des frégates, car le problème se pose pour les principales composantes de ces navires.

Nous avons constaté au cours de deux réunions ministérielles - l'une s'est tenue le 20 mars et l'autre pendant le sommet de Washington, le 25 avril dernier - que l'offre globale de collaboration des industriels ne pouvait pas être atteinte.

Cette situation résulte pour l'essentiel de l'impossibilité pour l'industriel choisi comme maître d'oeuvre unique, comme chef de file du programme, c'est-à-dire GEC-Marconi, de s'engager, à la date annoncée, sur une organisation industrielle et une offre financière correspondant aux attentes des trois gouvernements acheteurs. Vous avez parlé à deux reprises des Britanniques et des Italiens. Non: il y a, d'un côté les gouvernements acheteurs et, de l'autre, les industriels candidats. En France, il y a une très grande proximité entre l'industriel, c'est-à-dire la DCN, et le gouvernement acheteur - c'est d'ailleurs un sujet sur lequel nous évoluons -, mais, dans les autres pays, la répartition des responsabilités est très différente.

Ma conviction, c'est que la décision industrielle qui a été prise par GEC-Marconi de ne pas donner suite au projet de coopération globale sur ce programme de frégates correspond aux intérêts et aux projets industriels de cette entreprise après sa fusion avec BAe. Elle ne résulte pas d'une incitation ou d'une aspiration du gouvernement britannique, qui n'est pas actionnaire de cette entreprise et a simplement constaté la stratégie que celle-ci avait choisie.

Mais si cette décision du chef de file industriel pressenti empêche une coopération globale sur l'ensemble de la construction des frégates, elle ne fait que modifier le périmètre de la coopération, pour deux raisons.

D'une part, les trois nations ont décidé de poursuivre un programme en coopération représentant 40 % de la valeur des frégates achevées, le programme de missiles de combat antiaérien PAAMS pour l'essentiel de conception franco-britannique. Ce programme ira jusqu'à son terme et nous sommes donc déjà sûrs que 40 % de la valeur des frégates achevées résulteront d'un programme commun de coopération.

D'autre part, nous avons engagé, mais le délai est très réduit car le calendrier est serré, des discussions avec nos partenaires industriels italiens sur les possibilités d'une coopération entre nos deux pays.

Par ailleurs, les trois gouvernements ont insisté à nouveau auprès des industriels pour que les objectifs de coût soient pleinement respectés, et nous nous attendons à ce que les industriels fassent des propositions de coopération sur un certain nombre de sous-ensembles des frégates. L'objectif que nous nous assignons, c'est que plus de 50 % de la valeur finale, armement compris, de ces futures frégates résultent de programmes communs entre les industries des trois pays concernés.

Quant au besoin de la marine, il est inchangé. Il s'agit de remplacer les frégates de la génération Suffren qui arrivent en fin de vie vers 2004-2005 - c'est presque demain, pour de tels programmes -, et, ultérieurement, les frégates de type Cassard.

Les difficultés concernant les décisions à prendre sur le programme commun Horizon étant réglées, nous devons prendre des dispositions permettant de tenir l'objectif de réalisation des deux premières frégates pour 2005. L'intention du Gouvernement est de notifier le contrat de développement et de fabrication de ces deux premières frégates à la fin de cette année. Cela représentera un élément de charge très important pour l'établissement DCN de Lorient; nous espérons naturellement - et nous débattons fréquemment de ce point - que la DCN consentira un effort de compétitivité et de réduction des coûts.

Le programme Horizon se poursuit. Les bâtiments seront conçus et réalisés dans l'enveloppe de ressources prévue par la loi de programmation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Le Drian](#)

**Circonscription :** Morbihan (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 803

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 17 mai 1999, page 2895

**Réponse publiée le** : 2 juin 1999, page 5157

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 mai 1999